THINK TANK
FONTEVRAUD

PENSER
ET AGIR
ENSEMBLE

Les actes du colloque

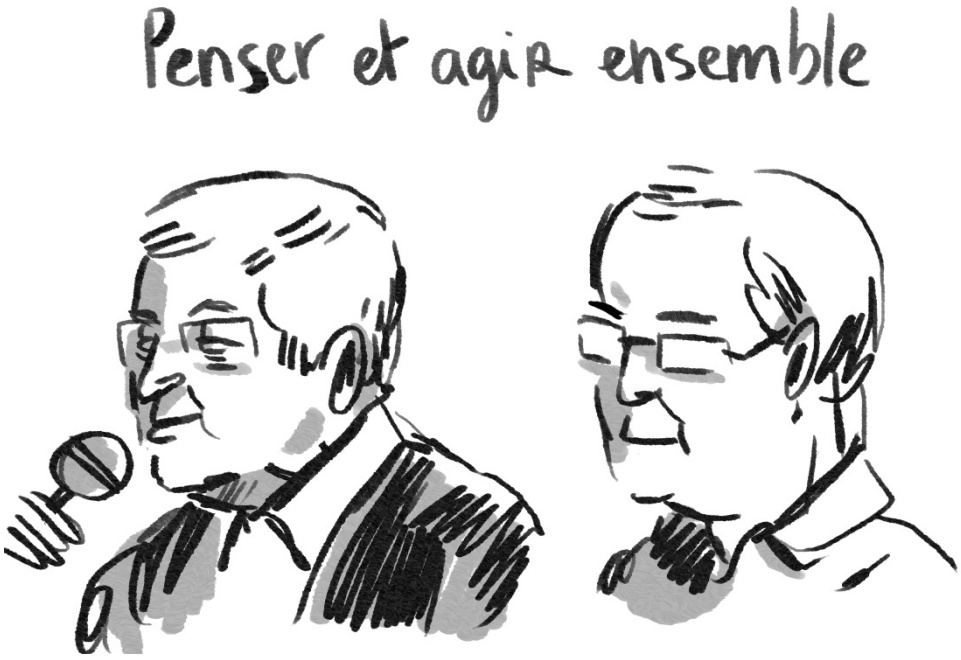

Vendredi 5 juin 2015

Abbaye Royale de Fontevraud

OUVERTURE 3
TABLE RONDE : AUTORITÉ, LÉGITIMITÉ CONTESTÉE : COMMENT DÉCIDER ET AGIR ? 6
Débat 1 - Autorité, légitimité : des concepts dépassés ? 9
Questions/Réponses 13
Débat 2 – Comment refonder la légitimité ? 14
Questions/Réponses 17
Débat 3 - Démocratie participative : solution ou utopie ? 19
Questions/Réponses 23
TABLE RONDE : LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EST-ELLE PRÊTE À CHANGER ? 24
Débat 1 – Peut-on encore imaginer un projet de république ambitieux ? 24
Débat 2 – Comment fédérer les énergies? 28
Questions/Réponses 30
CONCLUSION 32

OUVERTURE

Jacques AUXIETTE, Président du Conseil Régional des Pays de la Loire, Président du Conseil d'Administration de l'Abbaye de Fontevraud
Lors de sa fondation, au XII^{e} siècle, l'Abbaye de Fontevraud avait pour ambition d'amorcer l'idée d'une cité idéale. Cette idée sera développée demain, à l'occasion d'une exposition organisée par l'Abbaye. Notre *Think Tanks*'inscrit donc dans le prolongement d'un laboratoire du vivre- ensemble.

Michel Piron et moi-même nous sommes rencontrés dans le cadre de nos fonctions électives. Notre association remonte à l'année 2014, à l'occasion d'une réflexion sur le nouveau périmètre des régions ; elle se prolonge aujourd'hui, dans le cadre de ce colloque.

Notre pratique de l'action locale nous permet de constater l'évolution de la manière de décider et d'agir. Du reste, les évènements du mois de janvier ont mis en exergue le rôle de la formation, et notamment de l'école. D'abord centrée sur les institutions, notre réflexion s'est donc élargie à la relation parent-enfant, au rôle de l'école de la République et au monde de l'entreprise.

Le contexte de notre réflexion est quelque peu contradictoire. D'une part, à la demande des citoyens, nous nous efforçons de structurer la réflexion, la concertation et la participation de tous, de manière à favoriser l'intérêt pour la vie locale et la possibilité de contester les décisions politiques. D'autre part, nous constatons une méconnaissance totale du rôle des institutions, et un taux d'abstention aux élections de plus en plus important. Naturellement, la réforme territoriale en cours ne contribue pas à clarifier le paysage institutionnel. Lors de cette journée de réflexion, nous aborderons donc une série de notions directement liées à notre thématique : la légitimité, l'exercice de l'autorité, l'état de droit, la citoyenneté...

Michel PIRON, Député de la 4ème circonscription du Maine-et-Loire
Avec Jacques Auxiette, nous avons mené une réflexion sur la question difficile de l'action publique, et de sa perception, parfois brumeuse. Nous avons constitué un Comité d'orientation réunissant des personnalités aux compétences diverses. L'action publique, en effet, ne prétend pas appartenir exclusivement aux élus ; elle résulte d'une construction collective qui implique des universitaires, des chefs d'entreprise, le monde de l'éducation, etc.

En complément de ce Comité d'orientation, des groupes de travail ont été formés pour élaborer des propositions concrètes visant à améliorer l'efficience de l'action publique, de l'éducation et du développement économique. Nous avons souhaité que cette démarche soit la plus ouverte possible. Toute personne intéressée par les questions soulevées au sein des groupes de travail est invitée à partager son point de vue, son expertise, et son expérience.

Notre colloque est placé sous le parrainage de Robert Badinter, avec lequel nous avons eu l'occasion de débattre des thèmes qui seront abordés aujourd'hui. Ce dernier nous a indiqué avoir participé ici même, dans les années 80, à un colloque consacré au Général de Gaulle et à la justice. En réalité, ce thème ne semble pas si éloigné de nos préoccupations actuelles.

En sa qualité de grand serviteur de l'État et de défenseur de la République, Robert Badinter n'a pas manqué de réaffirmer son attachement au rôle de l'État dans ses fonctions régaliennes. Il a également attiré notre attention sur un certain nombre de sujets qui éclairent son histoire personnelle. Ainsi, il a insisté sur l'importance de l'État de droit et du respect du principe démocratique de la majorité. À la suite des évènements de janvier 2015, nous nous sommes aussi accordés sur la nécessité de partager un socle de valeurs communes, pour « faire société » et vivre ensemble.

Laurent BEAUVALLAIS, journaliste Ouest-France
L'histoire de l'Abbaye de Fontevraud est celle d'un homme, Robert d'Arbrissel, et des abbesses qui se sont succédé à la tête de l'institution. Sans nul doute, l'Abbaye de Fontevraud est un lieu de pouvoir, insufflé par un homme hors du commun.

Robert d'Arbrissel naît dans une petite bourgade d'Ille-et-Vilaine en 1045. Lui-même issu d'une lignée de prêtres, il a pourtant à cœur de faire respecter la nouvelle règle du célibat, imposée par la réforme grégorienne.

Dans un premier temps, Robert d'Arbrissel se retire dans la forêt de Craon, en Mayenne, comme ermite. Plus tard, il entraînera dans son sillage une immense troupe de fidèles, hommes et femmes, de toutes conditions. Les autorités ecclésiastiques le somment de se sédentariser ; ce qu'il fit ici, auprès de la fontaine d'Evraud, en 1101.

Comme le souligne Jacques Dalarun, historien et directeur de recherche au CNRS, spécialiste de Robert d'Arbrissel, la fondation de Fontevraud sonne, pour son fondateur, comme un rappel à l'ordre. Pour autant, Robert d'Arbrissel ne rentre pas dans le rang. Le personnage est impétueux, iconoclaste, et incontrôlable. Ainsi, il est un adepte du syneisaktisme, une forme d'ascèse consistant à éprouver sa chasteté en couchant nu, au milieu de femmes nues.

À Fontevraud, Robert d'Arbrissel crée l'œuvre de sa vie ; un lieu – au sein duquel nous nous réunissons aujourd'hui – mais également, et surtout, un ordre et une organisation qui lui survivront jusqu'à la Révolution française. En effet, il crée à Fontevraud le premier ordre religieux double – et non mixte – dans lequel moines et moniales vivent séparés. En outre, il met en place un système centralisé, en contradiction avec le principe de l'autonomie des monastères, en vigueur à l'époque. Toutefois, sa décision la plus étonnante consiste à donner le pouvoir aux femmes. Peu de temps avant sa mort, en effet, il nomme une abbesse à la tête de l'Abbaye et de l'ordre fontevriste, qui essaimera des prieurés du sud de l'Espagne jusqu'en Angleterre.

Selon Jacques Dalarun, en donnant à l'abbesse les pleins pouvoirs au sein d'un ordre fortement centralisé, Robert d'Arbrissel a voulu éviter toute bataille entre maisons discordantes. Il s'agissait d'éviter la contestation de l'autorité et de la légitimité. Ces deux notions renvoient au thème de notre première table-ronde.

Robert d'Arbrissel était-il un féministe avant l'heure ? Probablement pas. Néanmoins, sa vision de l'individu est moderne ; elle est fondée sur l'égalité. Chaque individu n'est redevable que de ses propres fautes, qu'il soit homme, ou femme. En donnant le pouvoir aux femmes, Robert d'Arbrissel « renverse la table », à une époque où les femmes sont accusées de tous les maux.

Trente-six abbesses vont ainsi se succéder à la tête de l'Abbaye, entre 1115 et 1792. Marie de Bretagne (1457-1477) fut une réformatrice ; elle fit rédiger une nouvelle règle de vie monastique, qui fixe les limites du « vivre-ensemble » et du « faire ensemble », deux notions qui renvoient au thème des ateliers de cet après-midi. Plus tard, Gabrielle de Rochechouart (1670-1704) introduisit une véritable dimension culturelle au sein de l'Abbaye. Enfin, Julie d'Antin (1765-1792), la dernière des abbesses, fut éduquée à Fontevraud dès ses 3 ans. Après avoir résisté à la pression de la Révolution, elle s'enfuit en 1792.

De 1814 à 1963, les lieux sont transformés en maison centrale. Le pouvoir y est organisé de façon très hiérarchisée, et sans grande originalité. Pourtant, un directeur se distingue, qui entame des travaux de rénovation du site, totalement défiguré par les travaux successifs destinés à accueillir les nouveaux détenus. Le pouvoir y est exercé de manière répressive, moyennant le recours aux cachots.

Enfin, l'Abbaye a entamé sa nouvelle vie, touristique et culturelle, sous l'impulsion financière de la Région. Ce lieu sacré est redevenu ce qu'il était à l'origine : un laboratoire d'idées et d'innovations qui se traduisent

par des applications très concrètes. Ici, en effet, le numérique n'est pas un gadget technologique, mais une « clé », selon les mots de David Martin, Directeur général de l'Abbaye.

L'expression « vivre-ensemble », souvent creuse, trouve ici toute sa signification. Ayant moi-même vécu ici pendant un mois, afin de réaliser un hors-série sur l'Abbaye, je peux affirmer qu'il y vit une véritable communauté, bouillonnante et active, en plus d'être accueillante et chaleureuse.

TABLE RONDE : AUTORITÉ, LÉGITIMITÉ CONTESTÉE : COMMENT DÉCIDER ET AGIR ?

***Michel Hervé**, chef d'entreprise, membre du comité d'orientation du Think tank Fontevraud.*
***Géraldine Chavrier**, professeure de droit public, avocate à la Cour, membre du comité d'orientation du Think tank Fontevraud.*
***Olivia Giraud,** étudiante, membre du groupe éducation du Think tank Fontevraud.*
***Jean Viard**, sociologue.*
***Jo Spiegel**, maire de Kingersheim.*

Animation : Philippe GAUDIN

Philippe GAUDIN
À l'occasion de cette table-ronde, nous nous interrogerons sur nos difficultés à prendre des décisions. De fait, les politiques peinent à engager des réformes, les entreprises, à s'adapter au marché mondial, et les professeurs, à se faire respecter. Pourquoi leur autorité est-elle remise en cause ? Est-ce en raison d'une légitimité malmenée ? Comment sortir de ces blocages ? Toutes ces questions seront abordées ce matin.

Nous allons structurer cette table-ronde en trois grands débats. Premièrement, il s'agira de nous demander si les termes « autorité » et « légitimité » ont encore un sens. Ne sont-ce pas des concepts désuets ? Deuxièmement, nous nous interrogerons sur la manière de refonder la légitimité. Enfin, dans un troisième temps, nous aborderons la question de la démocratie participative – ou « ouverte » – et de sa capacité à refonder cette légitimité.

Comme l'a rappelé Jacques Auxiette, actuellement, le périmètre de nos territoires fait l'objet d'un débat existentiel. Or la refondation de la légitimité et de l'autorité passe peut-être précisément par ces territoires. À ce titre, la présence à cette table de Jean Viard, spécialiste de la question territoriale, nous est particulièrement précieuse.

Introduction par Jean VIARD

Ma contribution pourrait s'intituler comme suit : « l'étrange disparition de la lettre "p" ». Depuis 50 ans, en effet, la patrie, Paris, le patron, le père, le Président, *et cætera* ont perdu leur position centrale. Cette analyse est notamment corroborée par Henri Mendras, ou Pierre Nora. Du reste, ce dernier considère que les années 70 marquent la plus grande transformation de l'Histoire de France.

L'ouvrage « Petite Poucette » de Michel Serres fait écho à ce bouleversement. L'auteur y affirme que les intellectuels d'aujourd'hui sont les accoucheurs du monde de demain ; un monde que les hommes politiques n'ont pas encore perçu. En réalité, nous ne parvenons pas à penser la densité du changement. Les montées du FN, ou de l'ultragauche, sont considérées comme des épiphénomènes. Or le monde a fondamentalement changé, dans son rapport au temps et à l'espace.

Aujourd'hui, par exemple, 57 % des enfants naissent hors mariage. La structure du mariage, qui fonde les sociétés, a complètement explosé. Des familles « tribus », plus larges, ont vu le jour. Ces nouvelles structures fonctionnent et s'épanouissent : le repas du dimanche est redevenu une activité centrale, et la confiance des jeunes dans les familles est au plus haut.

En moyenne, aujourd'hui, nous perdons nos parents à 63 ans, lorsque nous sommes à la retraite. Cette réalité interroge les notions de transmission, et d'héritage. Par le passé, les transmissions concernaient une exploitation, une entreprise, un garage, etc. Aujourd'hui nous nous transmettons une caravane, une résidence secondaire, ou une chaise roulante. Du reste, nous continuons à revendiquer le maintien de l'âge de la retraite. Or lorsque celui-ci fut fixé à 65 ans, il correspondait à l'espérance de vie des ouvriers.

Depuis la guerre, l'espérance de vie a augmenté de 40 %. Notre société voit désormais cohabiter quatre générations. Nous ne pouvons donc pas nous organiser comme par le passé. Ainsi, selon l'économiste Jean Fourastié, nous sommes entrés dans la civilisation des « vies complètes ».

Aujourd'hui, pour avoir droit à la retraite, il faut avoir travaillé 67 000 heures, dans une vie qui en compte désormais 700 000. Il nous faut donc travailler durant 10 % de notre existence. À titre de comparaison, il y a un siècle, dans les milieux populaires, il fallait travailler 200 000 heures, alors que la vie n'en comptait que 500 000. En retranchant 200 000 heures de sommeil, il restait donc 100 000 heures pour vivre, croire, aimer, militer et mourir...

Aujourd'hui, donc, l'essentiel de la vie des hommes n'est plus occupé par le travail. Par conséquent, nous assistons à un retour des *habitus*, des religions, des pratiques sociales et sexuelles, etc. Cette multi appartenance caractérise notre identité ; or les politiques continuent à ne nous considérer que comme des salariés au travail, ne parlant que d'économie et d'emploi – qui sont certes des questions majeures –, en négligeant le reste : les vacances, les loisirs, la culture....

Le travail occupe désormais une part réduite du temps de nos existences. En revanche, pour la première fois de l'Histoire, nous travaillons tous. Par conséquent, la question de l'enfant constitue un enjeu central. Grâce aux 35 heures, la France a su maintenir la place de l'enfant dans la société et conserver un taux de natalité relativement élevé.

L'allongement de la vie créé également de fortes pressions sur notre environnement. Trois facteurs expliquent l'augmentation de la population française : les naissances, l'immigration, et l'augmentation de l'espérance de vie. En effet, plus nous vivons longtemps, plus nous sommes nombreux, et plus la nature souffre. Par conséquent, faut-il nous battre pour que les populations des pays du Sud vivent aussi longtemps que nous ? La nature pourra-t-elle le supporter ? S'agit-il d'abandonner nos valeurs humanistes pour protéger la nature ? Ces questions sont volontairement provocatrices, mais elles révèlent une réalité complexe. Quoi qu'il en soit, le temps de travail est devenu minoritaire, au regard de l'ensemble des temps privés. Faire de la politique, et chercher le bien public, nous impose de tenir compte de cette nouvelle donne.

Par ailleurs, il nous faut prendre acte de la fin du modèle de l'Ile-de-France dominant la France. L'Ile-de-France est une ville globale ; elle est l'une des cinq villes de la mondialisation. Onze millions de personnes y vivent, dont l'essentiel de l'activité est tourné vers l'étranger. Pour les grandes firmes françaises, les enjeux sont désormais mondiaux. Or depuis Colbert, nous sommes habitués à développer des entreprises privées qui produisent des biens publics. Ainsi, nous sommes leaders mondiaux dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, du béton, des armes, des biens alimentaires. Toutefois, les Français n'aiment pas ces entreprises, fleurons de la mondialisation, dont l'essentiel de l'activité est effectué à l'étranger. Paris n'est donc plus le supérieur hiérarchique. Il est désormais temps que la France s'organise comme les autres pays d'Europe, autour de ses grandes métropoles (Lyon, Lille, Marseille...) et de leurs compétences respectives. Nous sommes en train d'inventer des modèles économiques territorialisés.

Dans ce monde en mutation, qui engendre de la peur (liée au chômage, à l'immigration, etc.), les citoyens ont besoin de proximité. Au terme « immigration », il faut préférer celui de « diasporas ». Dans ce contexte, il convient de « recharger » le local, en complément du global. C'est donc au « local » de porter les identités. Ce « local » n'exclut pas ; il renvoie à l'identité et aux spécificités d'un territoire (végétation, traditions, esthétique...).

Aujourd'hui, notre société a cessé d'être sédentaire ; elle est devenue « mobile ». En moyenne, chaque individu se déplace de 45 kilomètres, chaque jour. En outre, 85 millions d'étrangers visitent la France, chaque année, tandis qu'un peu moins des deux tiers des Français partent en vacances.

Ces bouleversements de notre société touchent également la sphère religieuse. Le modèle de la France « fille aînée de l'Église », qui sous-tend la pensée gaulliste, s'est éteint en 1965. Par ailleurs, la « nouvelle famille », qui est un espace de solidarité, non hiérarchique, constitue également un enjeu majeur.

Enfin, le travail, qui occupe 10 % de nos vies, renvoie essentiellement à de petites et moyennes entreprises, et non seulement aux grandes firmes. Les rapports qui s'établissent au sein de ces PME n'ont plus rien à voir avec ce que décrivait Karl Marx au XIX^{e} siècle. De plus, au sein de ces entreprises, le CDI moyen dure 11 ans et deux mois, contre 8 ans, il y a 20 ans. Nous sommes donc devenus mobiles et discontinus dans nos amours, dans nos résidences, dans notre travail, dans nos convictions politiques, etc. En somme, plus la vie est longue, plus nous la vivons en séquences courtes.

Dans ce contexte, comme le dit Michel Serres, heureusement que la société collaborative nous rassemble. L'explosion des modèles collaboratifs est extraordinaire ; elle remet en question les institutions publiques. Certains services publics (aide au devoir, garde d'enfant…) deviennent des services collaboratifs.

Aujourd'hui, les grandes réformes (l'école, la décentralisation...) ne sont plus accompagnées d'un récit. Ainsi, ni le Président de la République ni Madame Lebranchu n'a prononcé de grand discours sur la réforme des territoires, ou sur l'importance des Métropoles dans la mondialisation, qui représentent désormais 60 % de la richesse française. Ces processus de transformation sociale sont d'une importance capitale ; or le politique – et le discours politique – ne parviennent pas à s'adapter à cette nouvelle réalité, jugée trop complexe. Je pense que nous ne traversons pas une crise de l'autorité ; mais nous vivons une transformation radicale de nos modes de vie et des sociétés. En effet, nous sommes passés d'un modèle vertical à une multiplicité de modèles horizontaux, caractérisés par des populations extrêmement mobiles. Au sein de ce territoire horizontal, la difficulté consiste à passer du centre à la périphérie. Auparavant, nous pouvions compter sur l'« ascenseur républicain ». Lorsque celui-ci se bloquait, la révolution constituait un modèle d'inversion sociale. Entre la périphérie et le centre, ces modèles n'existent plus.

En conclusion, il nous faut comprendre le changement du monde, à la lumière de ce que nous en disent les intellectuels. Or aujourd'hui, les hommes politiques ne les lisent plus ; leur vision de la société date de l'époque où ils quittaient les bancs de l'ENA. Pensons la société ensemble, écoutons-la, sortons de nos certitudes !

Enfin, la place nouvelle des femmes dans notre société constitue un enjeu majeur. Depuis 1974, la France compte 4,5 millions de salariés supplémentaires, dont 3,5 millions des femmes. Nous demandons à nos entreprises de trouver une réponse à ce bouleversement culturel. Aucun pays d'Europe ne fonctionne de la sorte. L'économie ne sait pas répondre aux chocs culturels brutaux. Dans ce contexte, selon les mots de Philippe Delmas, un des rôles du politique consiste à « ralentir les horloges ».

Débat 1 - Autorité, légitimité : des concepts dépassés ?

Philippe GAUDIN
L'autorité est-elle devenue désuète ? Quel sens l'autorité a-t-elle, en droit ?

Géraldine CHAVRIER
Au sens social, la notion d'autorité est très contestée. Elle renvoie à l'autoritarisme et à la domination. En droit, l'autorité ne peut être pensée sans recourir au concept de légitimité. La légitimité est fondée sur le suffrage universel, qui offre à l'élu la possibilité de procéder à des arbitrages et des choix politiques. Par conséquent, la légitimité de l'élu donne naissance à l'autorité.

Le terme « autorité » est issu du terme latin *auctoritas*, lui-même issu du verbe *augere*, signifiant « augmenter ». L'autorité consiste donc à augmenter l'efficacité juridique des décisions prises. En d'autres mots, l'autorité est la capacité juridique à imposer des décisions, en raison de la légitimité de l'élection au suffrage universel. Les notions d'autorité et de légitimité sont donc indissolublement liées. Ainsi, la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen stipule que nulle autorité ne peut être exercée si elle n'émane de la représentation de la souveraineté nationale.

Cette acception de l'autorité est définitive ; elle n'est pas contestée. En droit, l'autorité s'appuie sur des personnes morales de droit public ; elle est donc dépersonnalisée. L'autorité, c'est la capacité juridique à imposer des décisions au nom de l'intérêt général. Pendant longtemps, cet intérêt général s'est inscrit dans une verticalité qui, moyennant cette dépersonnalisation, se distingue de la domination. Le pouvoir n'est pas confié à un individu, mais à une fonction. Ainsi, en cas de désaccord avec un Président de Région, les citoyens peuvent saisir le tribunal administratif afin d'attaquer la délibération du Conseil régional, et non directement son Président. Ce système fonctionnait lorsque l'élu incarnait l'intérêt général. Or dans la société actuelle, marquée par la proximité géographique des bassins de vies et l'omniprésence médiatique, les fonctions ont tendance à s'effacer derrière les hommes.

Philippe GAUDIN
L'élu jouit donc de la légitimité de l'élection. Olivia GIRAUD reconnaissez-vous cette autorité chez vos élus ?

Olivia GIRAUD
Oui. De fait, l'élu incarne une autorité ; il représente l'intérêt général. Il est un arbitre. Toutefois, actuellement, sa légitimité est quelque peu remise en cause.

À titre personnel, je me suis plutôt penchée sur la question du rapport des jeunes à l'autorité, qu'elle soit familiale, professorale, ou provenant du système. En tant qu'ambassadrice COP 21, j'interviens dans des lycées. Dans ce cadre, j'entends régulièrement les jeunes affirmer qu'aujourd'hui, « on ne peut plus rien faire ». Ils considèrent que leur action est limitée par le poids du système.

Philippe GAUDIN
Les fortes résistances aux projets de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, ou au barrage de Sivens, qui sont des mouvements de révolte populaire, indiquent que certains citoyens estiment que les décisions des élus n'ont pas été les bonnes.

Olivia GIRAUD
Les projets que vous mentionnez sont des projets particulièrement anciens. Ils nous engagent à nous interroger sur la relativité de l'intérêt général, et sur sa temporalité. Ces grands projets ont été décrétés d'utilité publique ; mais l'intérêt général qui prévalait hier, est-il toujours le même ?

Philippe GAUDIN
Jean VIARD, selon vous, que signifient ces révoltes populaires, au regard de l'intérêt général ?

Jean VIARD
Aujourd'hui, il existe une certaine prise en compte de l'écologie et de la nature dans nos réflexions. Les « révoltés » que vous évoquez sont relativement peu nombreux. Néanmoins, nous éprouvons une forme de tolérance à leur égard, car nous savons que la question environnementale est prépondérante, quoi que nous pensions des projets auxquels ils s'opposent.

Par ailleurs, j'abonde dans le sens d'Olivia Giraud : l'ancienneté de ces projets – dont les initiateurs sont souvent décédés – empêche l'émergence d'un véritable porte-parole de l'intérêt commun. Nécessairement, la légitimité d'un projet datant de plusieurs dizaines d'années engendre des interrogations. C'est la lourdeur bureaucratique de notre démocratie. qui engendre de telles situations.

Philippe GAUDIN
Dans le Larousse, l'autorité est définie comme « le pouvoir de décider, de commander ou d'imposer ses volontés à autrui ». Jo Spiegel, cette définition vous semble-t-elle correspondre au rôle de l'élu ?

Jo SPIEGEL
Jean VIARD évoquait la disparition de la lettre « p ». À titre personnel, je pense qu'il convient de revisiter la lettre « d » ; celle du mot « démocratie ». Je pense qu'il s'agit là d'une source profonde de refondation de l'autorité et de la légitimité. Il s'agit de cesser d'opposer la phase décisive, de réflexion partagée, de débat et de co-élaboration, et la phase décisionnelle.

Dans le cadre de la démocratie participative, l'élu demeure le décideur. En réalité, il est un animateur du processus décisionnel ; il s'impose dans le processus de co-élaboration. Selon moi, c'est le déficit de démocratie – et non le trop-plein – qui affaiblit l'autorité. La démocratie ne se limite pas aux élections au suffrage universel, même si, au regard de l'histoire, cet acquis est essentiel.

Par ailleurs, l'affaiblissement de l'autorité tient aussi aux promesses non tenues, et aux ingrédients du consumérisme électoral : la séduction, la posture, la caricature. Dans ce contexte, l'autorité ne peut plus être instituée, et la légitimité ne peut pas se résoudre à la légalité. Je pense que la légitimité d'une décision ne dépend pas tant de celui qui la prend, que de la manière dont elle est prise. L'autorité se révèle donc comme un processus. Nous devons être capables de « démontrer » l'autorité.

Ainsi, le référendum sur la collectivité territoriale d'Alsace s'est avéré déficitaire, car ne s'appuyant pas sur la « démocratie de construction » que je viens d'évoquer. Selon moi, la démocratie consiste à « cheminer ensemble ». La démarche est souvent aussi importante que le résultat ; les politiques ne le comprennent pas toujours.

Philippe GAUDIN
Après avoir adopté le point de vue de l'élu, j'aimerais que nous nous positionnions du côté du salarié. Michel Hervé, pour vous, qu'est-ce qu'un « bon » salarié ? Est-ce celui qui obéit à l'autorité, au patron ?

Michel HERVE
Pour dépasser la peur de l'avenir qu'évoquait Jean Viard, il faut comprendre le présent à l'aune de l'Histoire. Pour ma part, j'ai essayé de comprendre le futur, en tentant de définir où nous en étions, aujourd'hui, en matière d'autorité et de légitimité. Je me suis aperçu que depuis 5 000 ans, nous étions en monarchie. Du temps du paléolithique et du néolithique, la société était fraternelle et en harmonie avec la nature. À partir de l'invention de l'écriture, nous sommes entrés dans l'Histoire, et nous avons développé le monarchisme, qui repose sur une autorité unique, issue de Dieu. En 1789, les Français sont passés de la monarchie royale à la monarchie républicaine, qui repose sur l'élu du peuple. En somme, notre société repose toujours sur l'autorité d'un seul individu ; le père, le professeur, le patron, ou le Président. À l'époque de la préhistoire, la société ne reposait pas sur le père, mais bien sur les pairs. Cette société était « concertative » ; il revenait au groupe de prendre les décisions.

Aujourd'hui, les citoyens – ou les salariés – veulent à nouveau participer aux décisions. Nous n'acceptons plus l'autorité du monarque ; nous acceptons l'autorité majoritaire, ou quasi unanime du groupe. Ce phénomène s'observe au Parlement européen, au sein duquel les différents pays sont obligés de réaliser des alliances. Pour paraphraser Max Weber, il s'agit de passer d'une éthique de la conviction, à une éthique de la responsabilité.

Philippe GAUDIN
Olivia Giraud, les jeunes générations sont-elles moins enclines à obéir aveuglément que les générations précédentes ?

Olivia GIRAUD
Au sein d'un groupe d'individus, l'autorité est nécessaire. Elle peut être incarnée par une personne référente, qui structure et pilote la concertation de ses membres. Ainsi, l'entreprise du futur doit-elle inclure plus fortement les salariés aux processus de décision ?

Philippe GAUDIN
Souvent, au sein des entreprises, les salariés sont méfiants à l'égard de l'autorité. Jean Viard, comment l'expliquez-vous ?

Jean VIARD
Depuis la Révolution française, nous avons développé une culture du conflit, qui est très présente au sein de nos entreprises. Notre société s'est régulée par la violence ; cela fait partie de notre culture collective.

Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit sur la démocratie. Toutefois, il me semble important de souligner qu'il n'existera jamais d'autorité planétaire. De fait, personne ne rêve d'élire le Président de la Planète. Cela signifie que le modèle politique qui fut le nôtre durant des siècles n'est plus plébiscité ; il n'est pas capable de répondre à la question de la gouvernance de la population mondiale.

Les Européens, en effet, n'ont pas intérêt à revendiquer ce modèle politique, qui octroierait l'autorité aux Asiatiques, qui représentent deux tiers de la population mondiale. Ainsi, je pense que la figure du pouvoir a perdu, car nous ne voulons pas d'un pouvoir planétaire.

Philippe GAUDIN
Robert Badinter a « imposé » l'abolition de la peine de mort contre l'avis de la population. Il a fait preuve d'autorité. Ce genre de grandes décisions peuvent-elles encore restaurer l'autorité ?

Jo SPIEGEL
Je pense que la décision et l'attitude de Robert Badinter sont exemplaires, à l'aune de l'histoire démocratique. Je n'oppose pas la participation au débat et une forme de *leadership*, fondé sur l'éthique de responsabilité et l'éthique de conviction. Dans ma commune, lorsque j'entame une séquence démocratique, j'en précise d'emblée le périmètre : ce qui est négociable, et ce qui ne l'est pas. Par exemple, lors de l'aménagement des rythmes scolaires, j'ai indiqué deux points non négociables : le respect de la loi, et la nécessité de mener la réforme pour le bien de l'enfant, et non pour le lobby touristique, les parents ou les enseignants.

La participation n'est pas une forme de laxisme. Au contraire, elle fonde l'exigence démocratique. Plus notre rapport au pouvoir est modeste, plus nous pouvons faire preuve d'autorité, car nos décisions sont co-élaborées à partir des valeurs que nous défendons. La démocratie participative que le Front National appelle de ses vœux ne repose pas sur ces valeurs non négociables.

A l'inverse, la réforme des territoires est incompréhensible ; elle apparaît technocratique, et semble reposer sur le pouvoir des baronnies. Cette réforme aurait dû être préparée moyennant l'organisation d'Etats généraux permanents, s'inscrivant dans une démarche collaborative exigeante. La meilleure lisibilité, et la meilleure utilisation des deniers publics constituent le véritable sens de cette réforme. Cette façon de présenter la réforme des territoires eût favorisé la compréhension des citoyens. Par ailleurs, les experts (géographes, urbanistes, conseils en développement, etc.) n'ont pas été sollicités dans le cadre de cette réforme.

Philippe GAUDIN
Selon vous, donc, l'autorité de l'élu repose sur ses convictions. Dans le cas du « mariage pour tous », la conviction du Président était-elle suffisante, ou aurait-il fallu organiser un référendum afin de légitimer la décision?

Géraldine CHAVRIER
Il s'agit d'un véritable choix politique. En effet, il n'existe aucun mode d'emploi définissant les situations nécessitant la consultation des citoyens. Néanmoins, la Constitution stipule que la parole est donnée aux citoyens s'agissant des problématiques économiques et sociales. La position de l'élu n'est pas évidente ; sur certaines questions (le mariage homosexuel, la peine de mort, etc.), il se saisit de la responsabilité de celui qui tranche définitivement.

Si l'institution du mariage homosexuel n'a pas fait l'objet d'un référendum, c'est peut-être du fait qu'il ne concerne qu'une partie de la population. En revanche, j'estime que la question de la fin de vie, qui concerne

tout un chacun, pourrait faire l'objet d'une telle consultation. Quoi qu'il en soit, les questions les plus délicates doivent être tranchées, à un moment ou un autre. Cette réalité est également valable au sein des familles, par exemple lorsqu'il s'agit de choisir une destination de vacances. L'élu responsable est indispensable. Toutefois, l'ouverture vers les citoyens – et, partant, la démocratie participative – l'est également.

Michel HERVE
Pour reprendre l'exemple de la famille, et du choix du lieu de vacances, il me semble que l'enjeu ne consiste pas à savoir s'il revient au père de trancher. En réalité, il convient de savoir si chaque individu participant à la décision collective est capable de proposer une argumentation apte à faire évoluer les convictions des autres individus. Ainsi, dans le cas du barrage de Sivens, si un véritable dialogue constructif avait prévalu sur l'opposition de deux visions opposées et de deux positionnements fermement arrêtés, la démocratie participative aurait pu s'exprimer. Nous serions ainsi passés du conflit à la recherche de ce qui dépasse ce conflit, à savoir l'innovation.

Géraldine CHAVRIER
En effet, la concertation doit précéder la prise de décision, et cela le plus en amont possible de la décision.

Questions/Réponses

Mathias CROUZET, Institut Kervégan
Aujourd'hui, la consultation – ou la co-construction – est devenue essentielle. Les consultations sont nombreuses, mais l'écoute est probablement moins fréquente. Par ailleurs, comme cela a été dit, le rôle des élus consiste à trancher. Or aujourd'hui, chaque projet et chaque loi sont contestés par une minorité. Dans ce contexte, j'ai le sentiment que les élus ont peur de prendre des décisions.

Philippe GAUDIN
Effectivement, on peut avoir le sentiment que malgré les concertations, les prises de décisions finales s'opèrent sans réelle écoute du citoyen. Ainsi, la concertation peut également engendrer une certaine frustration.

Jo SPIEGEL
La concertation ne suffit pas. Il s'agit de développer une véritable stratégie de co-élaboration, c'est-à-dire une démarche associant l'ensemble des ressources démocratiques. Par conséquent, la composition d'un conseil participatif s'avère particulièrement importante pour la qualité des débats. Ainsi, dans le cas de la construction d'un parc municipal, ce conseil participatif ne doit pas uniquement regrouper les riverains, sous peine de voir la démocratie participative se traduire en phénomène NIMBY.

J'estime que nous sommes encore des analphabètes de la démocratie. Nous ne disposons pas d'« ingénieurs » du débat public, capables de faire preuve d'un certain recul. L'élu, en effet, ne peut être à la fois à l'origine de la commande, et décisionnaire. Il nous faut donc recourir à des personnes capables de faire émerger la parole, le compromis et l'intelligence collective, dans le cadre d'une démocratie apaisée. À titre personnel, je suis un militant du compromis, qui s'oppose à une vision binaire de la vie.

Philippe GAUDIN
L'autorité des politiques est remise en cause. Or dans le même temps, il leur est reproché de ne pas savoir prendre de décisions. S'agit-il d'un paradoxe ?

Jean VIARD
Oui, en effet, il s'agit d'un paradoxe. Du reste, comme le disait Vaclav Havel, il convient de prêter attention au pouvoir des sans-paroles. La participation des « silencieux » est un enjeu majeur. En outre, la participation citoyenne nécessite un travail important de la part des « participants », qui doivent s'approprier les dossiers pour lesquels ils sont consultés, de manière à faire évoluer les points de vue. Or aujourd'hui, la démocratie participative est souvent galvaudée, enfermée dans des processus trop formels.

Michel HERVE
Il faut bien comprendre que les individus étant en situation d'arbitrage ont été habitués à être des « chefs de bandes ». Or aujourd'hui, nous avons besoin de chefs d'orchestre ; des individus capables de servir le groupe, afin que celui-ci prenne une décision collective. Le chef d'orchestre est au service de son équipe, et non l'inverse. Il est un animateur.

À titre personnel, je rêve d'un Président de la République qui ne serait plus entouré d'un Conseil des ministres, mais bien d'un Conseil des Régions. Il s'agirait alors de définir ce qui unit ces régions au sein d'un État, au-delà des spécificités propres à chacune.

Débat 2 – Comment refonder la légitimité ?

Philippe GAUDIN
Jo Spiegel, pouvez-vous nous expliquer le fonctionnement de la démocratie à Kingersheim ? Vous avez notamment mis sur pied une « maison de la citoyenneté »...

Jo SPIEGEL
Je pense que la démocratie a besoin d'un lieu et d'un état d'esprit partagé, ainsi que d'exigence. La première de ces exigences consiste précisément à relier la démocratie et l'exigence. Dès lors que le débat démocratique demeure à un stade infantile, il ne faut pas s'étonner que la politique fasse songer à une cour de récréation.

D'autre part, il convient également de relier la démocratie à la notion de transformation, qui s'oppose au statu quo. Le compromis, qui est une démarche de co-élaboration, s'oppose au consensus, qui ne sert que le patron. Enfin, je suis également convaincu qu'il convient de relier la démocratie et la spiritualité, au sens large. Toute décision nécessite un dépassement, une transcendance. Selon Pierre Mendès-France, dès lors qu'un homme trouve un sens universel à son action, fut-elle humble ou modeste, il découvre en lui un citoyen. Un citoyen, c'est un individu porteur du bien commun.

Depuis mon élection à la mairie de Kingersheim, en 1989, j'ai constaté l'accroissement de la défiance de l'opinion publique. Selon moi, le réenchantement passera probablement par l'échelon local. Ainsi, en 1998, au sortir des élections législatives, certains habitants m'ont reproché de n'apparaître qu'à l'occasion des élections. Aussi, du mois de mai au mois de septembre, suis-je allé à la rencontre des habitants, en porte-à-porte. Mon objectif était double. D'une part, il s'agissait d'entendre leurs préoccupations, et d'y apporter des réponses. D'autre part, il s'agissait de leur faire comprendre que la Ville était un bien commun. Sur la base d'un questionnaire – qui, grâce à la proximité ainsi instaurée, obtint un taux de réponse de 40 % –, nous avons pu construire des réponses concrètes.

Plus tard, en 2004, le conseil municipal a instauré les États généraux permanents de la démocratie. Il convenait de faire comprendre que la démocratie « n'est » pas ; elle « naît », selon une terminologie arendtienne. À chaque sujet dont elle s'empare, la démocratie peut se vivifier. Dans le cadre des États généraux permanents de la démocratie, nous avons organisé une téléconsultation afin de construire une « grammaire » démocratique exigeante, qui engage à écouter, à former, à informer, à débattre, à élaborer, puis à s'impliquer.

Philippe GAUDIN
Prenons un exemple concret : la réforme des rythmes scolaires. Comment l'avez-vous mise en place ?

Jo SPIEGEL
Nous avons créé des conseils participatifs, qui se distinguent des conseils citoyens issus de la loi sur la Politique de la Ville. À chaque fois qu'un projet du contrat municipal est initié, ou que les citoyens font émerger une question particulière, nous créons un tel conseil, qui est composé de toutes les ressources démocratiques et dont le rôle consiste à intégrer la phase décisive des projets. L'objectif consiste à dépasser l'affrontement stérile qui marque la scène politique, pour faire fructifier les divergences de points de vue.

S'agissant des rythmes scolaires, nous avons invité l'ensemble des personnes concernées par ce sujet : professeurs, parents d'élèves, experts, chronobiologistes, associations, etc. Le processus a débuté par une première réunion publique, à laquelle tous les habitants étaient conviés. Lors de cette première réunion, la présence des élus s'avère très importante. Par ailleurs, la démocratie exigeante passe obligatoirement par un retour à l'éducation populaire. Une séquence démocratique, en effet, doit impérativement s'appuyer sur un socle de connaissances partagées et un vocabulaire commun. Nous avons donc organisé deux séances d'information, animées par des chrono-biologistes. Ensuite, j'ai tâché d'animer les échanges, à défaut de disposer d'« ingénieurs » du débat public. Le miracle démocratique a opéré ; il s'est agi de préciser un périmètre de départ, puis de travailler par petits ateliers, afin d'aboutir à des propositions. Dans un premier temps, nous nous sommes mis d'accord sur la nécessité d'aménager un « temps doux », entre le temps familial et le temps scolaire. Malheureusement, nous avons été confrontés à l'impossibilité de trouver un nombre d'animateurs suffisant pour assurer ce temps de transition. Sur la base de cet échec, que nous avons reconnu, nous avons poursuivi notre concertation.

Philippe GAUDIN
En réalité, vous introduisez du « contradictoire » au cœur du processus de décision. Est-ce une manière de fonder la légitimité d'une décision ?

Géraldine CHAVRIER
Ce point est absolument fondamental. Actuellement, nous en sommes aux balbutiements de la démocratie participative ; bien souvent les concertations n'en sont pas réellement.

Les conseils de quartier, qui sont nés à Marseille au début du XX^{e} siècle, sont des initiatives purement citoyennes. En 1992, souhaitant améliorer la démocratie participative, le législateur a institutionnalisé ces conseils de quartiers. En réalité, la loi les a cadenassés. Désormais, tout est extrêmement cadré : la composition du conseil, son mode de convocation, etc. Cette institutionnalisation a créé de la frustration chez les citoyens, qui ont le sentiment de perdre leur temps.

Je pense que pour concilier le rôle de décideur de l'élu et la nécessité d'intégrer le citoyen, il convient de communiquer très en amont des projets. Les discussions doivent être amorcées très précocement, sur le site internet de la collectivité, sur Twitter... Ainsi, dès le départ, l'élu prend connaissance des situations particulières qui lui avaient échappé. Du reste, si les citoyens émettent des arguments non acceptables, l'élu est tenu de leur expliquer les raisons de leur irrecevabilité. Cette manière de procéder permet d'éviter nombre de contestations et de suspicions, et de désamorcer l'idée selon laquelle les assemblées prennent leurs décisions en vase clos.

Philippe GAUDIN
Jean Viard, quel regard portez-vous sur le processus mis en œuvre par Jo Spiegel ? S'agit-il d'une façon de redéfinir le service public, au sens large ?

Jean VIARD
Ce qui a été mis en place à Kingersheim me semble parfait. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'il s'agit d'une petite commune. Par ailleurs, je voudrais insister sur le fait que l'habitant n'a pas le monopole de l'usage des lieux. Par exemple, l'essentiel de l'économie parisienne est produit par des non-Parisiens (banlieusards, touristes...). Dès lors, il convient de se demander en quoi l'habitant est plus légitime que les autres s'agissant des questions liées à l'espace public. Cette question est complexe. La Ville n'appartient pas à l'habitant ; aussi, les non-habitants doivent-ils être intégrés à nos processus. La démocratie participative doit être élargie. En outre, elle doit éviter de consacrer la primauté de l'électeur sur l'usager.

Philippe GAUDIN
Michel Hervé, vous avez également mené une expérimentation au sein de votre entreprise, afin de re-légitimer l'autorité du groupe...

Michel HERVE
Premièrement, l'autorité du groupe suppose que chaque membre soit libre. Chaque salarié doit être un entrepreneur, ayant une utilité sociétale pour son client. Chaque individu étant singulier, de cette liberté éclot une diversité. Cette singularité se concrétise au sein d'un groupe « intra entrepreunariat », constitué de 20 personnes maximum. Au-delà de cette taille, la fraternité n'est pas possible. En effet, selon Marcel Mauss, la fraternité repose sur le don et le contre-don, qui sont des conditions du respect mutuel. Dans ces conditions, les groupes peuvent réfléchir à des décisions, des objectifs et des stratégies communes. Ainsi, nous avons créé 190 groupes de salariés, totalement autonomes.

La problématique liée à cette démocratie participative tient à la manière de constituer des groupes plus importants, dans un système « confédéral ». Ce système suppose l'émergence d'un « représentant » au sein de chaque groupe. Celui-ci joue un rôle de chef d'orchestre, qui relaye la parole du groupe dans un territoire. Ce représentant entre en concertation avec d'autres territoires afin d'identifier des éléments communs, « fédéraux ». Ainsi, nous avons constitué 15 unités territoriales, elles-mêmes pilotées par un chef d'orchestre du groupe. Ramené à l'échelle planétaire, ce système pyramidal nécessiterait la constitution de 8 niveaux.

Philippe GAUDIN
Ce système vous a-t-il permis d'éliminer les conflits sociaux ?

Michel HERVE
Les conflits se manifestent au sein des groupes, arguments contre arguments. En réalité, il faut éviter que le chef d'orchestre soit également un arbitre. Le chef d'orchestre bénéficie d'une vision contextuelle, grâce à ses rapports avec le niveau supérieur du territoire. En cas de conflit, il fait intervenir une personne extérieure, issue d'un autre groupe, afin de lui faire partager son expérience. Cette manière de procéder permet de faire évoluer les points de vue et les arguments de chacun.

Philippe GAUDIN
Nous avons vu comment il était possible de refonder la légitimité au niveau d'une collectivité, et d'une entreprise. La question de la refondation de la légitimité de l'élu peut également être posée. Géraldine Chavrier, avec Alexandre Jardin, vous réfléchissez au principe de l'instauration d'un CAP de parlementaire...

Géraldine CHAVRIER
Alexandre Jardin est à l'origine du mouvement bleu-blanc-zèbre, qui distingue les « faizeux » (les citoyens) et les « dizeux » (les politiques). L'idée de départ de ce mouvement est semblable à celle de ce *think tank* ; il s'agit de penser à agir ensemble. Vincent Chauveau et Alexandre Jardin sont partis du constat que l'élection au suffrage universel ne suffisait plus, car l'homme a pris le pas sur la fonction. Dès lors, pour restaurer la confiance du citoyen, l'élu doit pouvoir offrir des gages de compétences. Or actuellement le métier d'élu ne nécessite nulle compétence, si ce n'est la capacité à se faire élire. Par conséquent, les deux hommes

souhaitent organiser une formation diplômante à destination des parlementaires, et plus largement, des élus.

Organisée en 3 cycles de deux journées, cette formation porterait notamment sur les grands principes de la République (comment la liberté, l'égalité et la fraternité se mettent-elles en œuvre dans les politiques publiques ?), sur les finances publiques, sur les risques de conflits d'intérêts, et la simplification des normes.

Ce dernier sujet m'intéresse depuis de nombreuses années. Tout le monde s'accorde sur la nécessité de simplifier les normes : le Conseil d'État, les entreprises, les régions, les collectivités locales, les citoyens... Or lorsque nous expliquons aux fonctionnaires de l'administration qu'il convient d'adopter le principe de proportionnalité du droit, selon lequel les normes ne doivent pas aller au-delà de l'objectif poursuivi, ceux-ci se montrent démunis. Je crois que la capacité du législateur à redonner le pouvoir aux régions et aux citoyens, en matière de fixation des normes, constitue une réelle opportunité pour l'avenir. La confiance de l'élu envers les citoyens, les entreprises et les collectivités doit permettre un regain de créativité et de spontanéité au niveau local.

Philippe GAUDIN
Jo Spiegel, auriez-vous aimé passer un CAP d'élu ?

Jo SPIEGEL
Non. Je pense qu'il s'agit d'une fausse bonne idée. Le politique doit avant tout être capable d'affirmer la primauté du politique sur la technocratie. Les experts sont indispensables ; mais lorsqu'ils prennent le pouvoir, ils deviennent des « technocrates ».

En ce sens, le CAP d'élu me semble très insuffisant. À la place du Sénat, je suggère d'instaurer dans chaque région une Université de l'« agir public », sur les questions du sens, de la gouvernance, du « commun », etc. Cette université pourrait rassembler des chefs d'entreprise, des syndicalistes, des militants associatifs et des élus.

Dans ma commune, nous sommes en train de lancer une démarche intitulée « Agora 15-20 ». Il s'agit d'interpeller les habitants sur les grands sujets qui les préoccupent, durant toute la durée d'un mandat. Cette démarche sera gérée par l'Agora, une assemblée hybride réunissant des élus, des habitants et des experts. Nous avons notamment décidé de former les membres de cette assemblée à l'animation du débat public. Ainsi, à l'avenir les conseils participatifs seront animés par des habitants formés à cette tâche.

Notre maison de la citoyenneté est un lieu de lien entre trois cultures ; celle de l'utopie, celle de la résistance et celle de l'engagement. De la fertilisation de ces trois cultures dépend le bon fonctionnement de notre démocratie. Or notre pays ne parvient pas à créer ce lien ; par conséquent, il est irréformable.

Questions/Réponses

Mylène CANEVET, militante associative
Lorsque j'étais directrice de maison de quartier, nous avons travaillé avec les habitants d'un quartier difficile – et plus particulièrement les jeunes –, la société d'HLM, les élus, la police, *et cætera*, à une série de projets visant à l'amélioration du cadre de vie. Je suis persuadée que ce travail collaboratif ne peut être mené sans éducation populaire.

Philippe GAUDIN
De fait, la capacité à faire collaborer des acteurs d'origines diverses constitue un enjeu majeur.

Géraldine CHAVRIER
Je crois que les cours d'éducation civique ne sont pas inintéressants. En effet, tous les acteurs doivent partager une grille de lecture commune, dès le collège. En France, cette grille est celle de l'universalisme républicain, qui prend en compte les particularismes tout en assurant une égalité sur le territoire national. Par exemple, il faut rappeler à chacun que la justice ne se prononce pas au nom des victimes, mais au nom du peuple. Ainsi, il existe un certain nombre de grandes valeurs (la laïcité, l'égalité…) qui éclairent le positionnement des élus. En la matière, la formation doit être à la fois destinée aux élus et aux citoyens. Par ailleurs, l'éducation populaire doit être également le fait de l'élu, tenu d'expliquer le sens de son action.

Philippe GAUDIN
L'éducation du citoyen, en effet, est une condition sine qua non de la démocratie participative.

Ingrid BERTHE, cheffe d'entreprise
En tant que chef d'entreprise, j'ai eu l'occasion de participer à différents processus de co-construction, au niveau des territoires. À chaque fois, nous nous sommes retrouvés entre personnes partageant des convictions similaires et des fondamentaux culturels. En réalité, les recrutements étaient essentiellement effectués par cooptation. Les élus ont-ils peur de la confrontation ? Quelles sont vos recommandations pour favoriser la coopération de tous les acteurs intéressés par les projets ?

Michel URVOY, Éditorialiste Ouest-France, Membre du Comité d'orientation du Think tank Fontevraud
Géraldine Chavrier a rapidement évoqué la question des réseaux sociaux et de l'information. Je voulais interpeller Jean Viard et Jo Spiegel sur cette question de la médiatisation. Selon vous, les nouveaux médias – qui informent souvent de manière plus « dispersée » – sont-ils des atouts ou des freins, en matière de codécision, ou de participation ?

Jo SPIEGEL
Pour ma part, je ne suis pas très au fait de ces questions. Du reste, je suis quelque peu sceptique. Au sein d'une commune de 13 000 habitants, je préfère renforcer la dimension humaine, qui est très importante. À l'issue de nos réunions, nous organisons un repas avec les habitants. À cette occasion, nos échanges sont particulièrement riches. Nous nous méfions du côté superficiel du réseautage. Or je crois que la démocratie d'élaboration passe par le souci de la complexité, de l'altérité, et par la maturation du processus.

Jean VIARD
Pour l'instant, le monde collaboratif est un monde d'opposition. Il est très efficace pour dire « non ». Les coalitions se fondent sur des refus. En revanche, il est nettement plus difficile de construire des projets en mode collaboratif. En ce sens, la presse à un rôle à jouer. Il faut également que les fonctionnaires deviennent des acteurs capables d'animer ces réseaux. Il y a une véritable réflexion à mener sur ce sujet, pour favoriser la construction des projets.

Je suis d'accord avec ce qui a été dit s'agissant de la proximité. Néanmoins, il convient également de tenir compte des personnes ayant quitté la commune, notamment pour des raisons professionnelles. Il s'agit de suivre les personnes, comme le fait le monde collaboratif. Ainsi, certaines villes restent en contact, par email, avec tous les jeunes ayant fréquenté le Lycée. Ceux-ci continuent donc d'appartenir à la communauté. Il nous faut construire le monde numérique.

Armel LE COZ, designer, spécialiste de la démocratie participative
Nous avons évoqué la question des processus démocratiques de prise de décision. J'ai l'impression qu'au sein de la société numérique et collaborative, de plus en plus de citoyens souhaitent participer à l'action publique. Comment ces processus de participation citoyenne impliquent-ils les citoyens ?

Michel HERVE
En effet, l'engagement des citoyens comme « acteurs » constitue un préalable aux décisions collectives. Ceux-ci ont le sentiment que leur propre liberté dépend d'un phénomène de groupe. En réalité, la difficulté

consiste à amener les citoyens à prendre conscience qu'ils sont dans un territoire, et qu'à ce titre, ils ont des actions à mener en groupe, avec les autres. Depuis l'Antiquité, nous sommes entrés dans une société centralisée, grâce à l'écriture. Actuellement, nous sommes en passe de changer de modèle. Ce bouleversement tient à l'émergence d'internet, qui nous inscrit dans un nouvel espace-temps, et dans un nouveau paradigme de linéarité et d'acentralité.

Débat 3 - Démocratie participative : solution ou utopie ?

Philippe GAUDIN
Nous avons vu que la démocratie participative pouvait être un moyen de refonder l'autorité et la légitimité. Toutefois, s'agit-il d'une réelle solution, ou d'une utopie partagée par les participants à ce *Think Tank*? Pour introduire ce débat, je vous invite à regarder un reportage diffusé par France 3, consacré aux budgets participatifs qui se multiplient au sein des villes.

Diffusion d'un reportage

Jo Spiegel, au sein de votre commune, vous avez mis en œuvre de tels budgets participatifs. Est-ce que cela fonctionne ? Est-ce que cela s'avère plus compliqué, et plus lent ?

Jo SPIEGEL
En réalité nous n'avons pas encore mis en place de budgets participatifs. Il s'agit d'un sujet en cours de réflexion, au sein de l'Agora. Nous nous interrogeons notamment sur la proportion du budget pouvant être affectée selon ce mode « concertatif ».

Au sein de notre commune, nous n'avons pas organisé de conseils de quartier ; nous avons préféré confier des projets thématiques à nos conseils participatifs. Ces conseils participatifs, qui ont un début et une fin, deviennent ensuite des conseils d'évaluation des politiques publiques. Les habitants s'intéressent aux projets de la Ville lorsqu'ils sont coproducteurs des décisions.

Philippe GAUDIN
Le mode participatif peut engendrer une certaine lenteur. Peut-on se permettre, aujourd'hui, de mettre en œuvre une « démocratie lente » ?

Jo SPIEGEL
Oui. Cette lenteur doit être intégrée dans le processus décisionnel. Je pense que la maturation des projets permet d'en garantir les résultats. Ainsi, dans ma commune, tous les projets ayant fait l'objet de conseils participatifs ont été des succès, grâce à la prise en compte de l'intelligence collective, et de l'avis de chacun : experts, usagers, élus... Globalement la démarche participative permet d'aboutir à des décisions mûries. La démocratie lente permet de prendre en compte la complexité des sujets.

Lorsque l'on travaille pour le bien commun, il convient d'intégrer une dimension d'altérité. Ainsi, nous avons construit un plan climat à partir d'un conseil participatif qui a réuni toutes les ressources démocratiques : chefs d'entreprises, énergéticiens, associations… La notion de durée est fondamentale ; les projets nécessitent un temps de maturation. La participation ne peut se contenter d'une réunion publique. Il faut être capable d'accepter les désaccords pour construire des accords.

Philippe GAUDIN
La « démocratie lente » paraît être à contre-courant de la société actuelle, toujours plus rapide...

Jean VIARD
En réalité, je pense que le mode participatif peut occasionner un gain de temps, car il permet d'éviter certaines contestations et certains recours. Par ailleurs, la pratique de la démocratie participative, de

l'économie circulaire, du recyclage, *et cætera*, favorise le sentiment de fierté des habitants. Or ce sentiment est indispensable au « vivre-ensemble ». La Ville de Los Angeles, par exemple, trie 95 % de ses déchets. Les habitants en sont particulièrement fiers.

Philippe GAUDIN
Olivia GIRAUD, les nouvelles générations partagent-elles cette volonté de s'investir ?

Olivia GIRAUD
Oui. À mon sens, l'engagement associatif constitue un réel engagement politique. Le service civique est une autre forme d'engagement, qui connaît également un large succès. Il convient néanmoins de s'interroger sur la manière dont le service civique pourrait garantir le brassage social, à l'instar du service militaire.

Nous avons largement évoqué le rôle du citoyen adulte. En revanche, nous avons peu abordé la question des jeunes, et de la place qu'il convenait de leur réserver dans les processus participatifs, au sein de la famille et de l'école.

Philippe GAUDIN
Les jeunes s'engagent dans des associations, ou dans le service civique, mais assez peu au sein des collectivités. Jean VIARD soulignait que les assemblées de citoyens regroupaient essentiellement des retraités...

Michel HERVE
L'individu nouveau est multi-dépendant et multi-standards. Il est de moins en moins présent dans la sphère publique, et de plus en plus présent dans les sphères professionnelle et privée. Cette réalité révèle la difficulté qui consiste à passer d'une société centrée à une société acentrée. Or l'éducation est restée centrée sur les savoirs, et non sur le savoir-être.

En tant que professeur à l'Université, je me suis aperçu que l'enseignement s'avérait nettement plus efficace lorsqu'il était dispensé selon un mode horizontal, de pair à pair. En effet, le « faire savoir » est plus difficile que le fait de savoir. Au sein de notre entreprise, la transmission des savoirs s'opère de cette manière. Je peux vous assurer que les tuteurs, qui font don de leur savoir, sont particulièrement enthousiastes.

Philippe GAUDIN
La démocratie participative, qui s'avère être une réussite au niveau d'une ville de 13 000 habitants, ou d'une entreprise de 2 800 salariés, est-elle transposable à plus grande échelle, au niveau national ?

Géraldine CHAVRIER
Non. Si tel était le cas, il y a longtemps que nous l'aurions mise en œuvre. C'est d'ailleurs pour cette raison que la démocratie représentative a été inventée. C'est également la raison pour laquelle nous sommes nombreux à être particulièrement favorables à la décentralisation. La démocratie participative, en effet, doit s'inscrire dans des territoires (régions, communes, départements...) dotés de compétences importantes.

Du reste, je pense que notre vision de la démocratie participative est trop uniforme. Les budgets participatifs, ou les conseils de quartier sont certes des initiatives positives ; mais elles concernent trop peu de monde. En effet, la participation à ces démarches suppose un certain militantisme. En effet, la démocratie participative ne renvoie pas uniquement aux pratiques que nous avons évoquées.

Par ailleurs, en France, la démocratie participative s'apparente plutôt à une démocratie de la contestation. La véritable participation citoyenne nécessite du temps. Certes, nous devons offrir la possibilité de la contestation, mais celle-ci doit être préalable aux contentieux. En outre, si nous voulons toucher l'ensemble des citoyens, et notamment les jeunes générations, l'usage des réseaux sociaux (Twitter, etc.) doit être développé, car il offre la possibilité d'une participation alternative et moins chronophage.

La décentralisation constitue une autre manière de pratiquer la démocratie de proximité. Dans les petites communes, en effet, les élus sont proches des citoyens ; ils font partie de la famille, du voisinage, etc. Ainsi, la collectivité territoriale rapproche le citoyen de l'élu, qui peut être directement interpellé. La démocratie participative n'est donc pas imaginable au niveau national. En revanche, elle est tout à fait souhaitable au niveau local, car elle permet de conserver un mélange de participation et de représentation.

Philippe GAUDIN
Jean Viard, la réforme territoriale favorisera-t-elle la démocratie participative ?

Jean VIARD
Je voudrais d'abord réagir à ce qui vient d'être dit. La question de la participation ne concerne pas uniquement les territoires ; elle touche également les entreprises. Toutefois, sur ce point, la France accuse un retard important. Au Canada, par exemple, le bénévolat de la jeunesse est considéré comme naturel. Les entreprises canadiennes n'embauchent jamais de jeunes n'ayant pas été bénévoles. En revanche, les entreprises françaises ne tiennent compte que des diplômes. En réalité, la question de la participation renvoie à la nécessité de créer du lien. Ce lien peut être créé par la démocratie, le bénévolat, le travail, etc.

L'intérêt des grandes régions consiste à développer les entreprises de taille intermédiaire. L'État est à l'échelle des firmes mondiales, tandis que les entreprises de taille intermédiaire doivent s'appuyer sur les régions, à condition que celles-ci soient puissantes. Or la réforme territoriale va créer des régions dont les capacités d'investissement se calculeront en milliards d'euros. Je pense que la démocratie participative n'est pas l'enjeu premier de cette réforme.

Philippe GAUDIN
Pour certains, le fait de donner plus de pouvoir aux régions signe la désagrégation du pays. Ce risque est-il réel ?

Géraldine CHAVRIER
Effectivement, cette crainte est réelle. Elle est notamment très présente au sein du Parlement. Ainsi, lorsque nous avons voulu adopter le référendum local par la voie constitutionnelle, les parlementaires ont exprimé leur crainte de voir la nation se désintégrer, en créant un attachement plus fort vis-à-vis de la collectivité que de l'État. Je pense que ces craintes relèvent du fantasme. En effet, depuis des siècles, la centralisation à la française est censée « faire nation ». Or pour « faire nation », il convient que chacun trouve sa place dans la société, au niveau local.

Philippe GAUDIN
Jo Spiegel, vous êtes l'incarnation de cette expérimentation locale. Vous considérez-vous comme une goutte d'eau dans l'océan, ou, au contraire, comme le représentant d'un mouvement qui est train d'émerger ?

Jo SPIEGEL
Je pense que les changements à venir seront issus du terrain. Actuellement, je constate surtout une prolifération de lois et de décrets incohérents, et non appliqués. Ainsi la loi de décentralisation a engendré une peur de l'éloignement, de la commune vers l'intercommunalité, ou du département vers la région. Or au contraire, l'intercommunalité constitue une réelle promesse démocratique.

À titre personnel je suis sceptique quant au rôle de l'élu, du citoyen, et du « local », au sein des futures grandes régions. Nous manquons cruellement de référentiels de pensée politique, « transpolitique » et « métapolitique ». L'utilisation de l'argent public n'est pas suffisamment lisible. La problématique est la suivante : comment faire en sorte que nos territoires soient lisibles, cohérents et efficients ?

Par ailleurs, je ne suis pas identitaire, mais je pense que le sentiment d'appartenance doit être pris en compte, car il renvoie au vécu des citoyens. Ainsi, en tant qu'Alsacien, j'estime que la non-prise en compte

de l'Alsace comme un territoire à part entière constitue une erreur, dans le dialogue entre l'identité et l'ouverture transfrontalière.

Du reste, ce n'est pas en créant des territoires plus importants que l'on crée automatiquement le pouvoir d'agir. Le pouvoir d'agir est une réelle compétence, qui nécessite une réelle décentralisation. Enfin, je pense que les grands ensembles territoriaux ne favoriseront pas la prise de décision par les élus de la base. Dans de tels ensembles, en effet, les décisions seront prises par des « super barons », et par des technocrates. Ainsi, nous nous éloignons davantage de la richesse offerte par la démocratie de représentation. Je pense qu'il convient absolument de réinventer un paradigme démocratique pour réenchanter la démocratie de représentation. Or la tendance actuelle engendre surtout l'abstention et la montée du Front National.

Philippe GAUDIN
Je voudrais revenir sur cette notion d'identité. Olivia Giraud, pour les jeunes générations, marquées par la mondialisation, Internet, et la mobilité géographique, la notion de territoire a-t-elle encore du sens ?

Olivia GIRAUD
Dans un monde globalisé, les jeunes peinent à trouver leur place. Aujourd'hui, lorsque l'on évoque la démocratie, on fait allusion à la démocratie représentative. Or nous devons nous interroger sur le fait que cette démocratie représentative s'inscrit dans un système global, international, qui dépasse l'échelle humaine. Aussi, la démocratie représentative est-elle difficilement « palpable ». Dans le cadre de la COP 21, plusieurs évènements seront organisés en association avec la société civile. Toutefois, je m'interroge sur le caractère concret de cette association.

Philippe GAUDIN
Vous considérez-vous davantage comme citoyenne du monde, ou citoyenne d'une région ?

Olivia GIRAUD
Je me considère à la fois comme actrice, au niveau planétaire, et citoyenne, au niveau d'une région. Comme le soulignait Jo Spiegel, le lien avec le territoire est réel ; il renvoie au vécu des individus, et particulièrement des jeunes. Il nous faut nous interroger sur les effets du système global sur notre fonctionnement démocratique.

Philippe GAUDIN
Miche Hervé, vous évoquiez votre souhait de voir émerger un Conseil des Régions. Selon vous, l'avenir de la France passe par la création d'une telle instance ?

Michel HERVE
J'ai travaillé sur le concept de démocratie participative avec Edgar Morin. Or ce concept a été totalement détourné de son sens initial. La démocratie participative est devenue la démocratie directe. Elle renvoie au concept de votation, qui permet de prendre des décisions collectives par les urnes. Mais cette conception de la démocratie participative repose davantage sur l'émotionnel que sur l'argumentation logique. Je suis convaincu que si la France avait trouvé son « commun » par l'intermédiaire des régions – à l'instar de la Suisse –, la nation aurait pu naître de la diversité. Selon moi, la démocratie confédérale résulte de la somme de la démocratie participative à chaque échelon, et de la démocratie représentative. Il ne s'agit nullement de « casser » la démocratie représentative.

Jacques AUXIETTE
Lorsque nous avons rencontré Robert Badinter, celui-ci a commencé par nous dire qu'il était jacobin. Quant à moi, je deviens de plus en plus fédéraliste. Toutefois, je crois que ce fédéralisme doit se développer sur la base d'une vision claire des fonctions régaliennes. Notre logique n'est pas celle de l'État fédéral, mais de la pratique fédéraliste.

Questions/Réponses

Jean-Paul FRANCHETEAU, retraité et bénévole
Dans le cadre de notre association des Lions Clubs, nous avons monté une « journée citoyenne », à destination des enfants de CM1 et de CM2. Organisées dans une soixantaine de villes ces journées offrent l'occasion d'évoquer divers sujets : la commune, les pompiers, l'épuration de l'eau, le climat, etc. Il nous semble qu'il conviendrait également d'aborder les grands problèmes de société avec les élèves de terminale.

Par ailleurs, nous nous sommes aperçus qu'en dehors des pôles industriels de Nantes et Saint-Nazaire, les régions Centre et Pays de la Loire disposaient de deux richesses majeures, autour des centres secondaires comme Cholet, ou Saumur : l'artisanat d'art, d'une part, et la viticulture et le maraîchage d'autre part. Aussi, nous appelons de nos vœux la création d'une « Végétale Valley », à l'instar de la Silicon Valley américaine.

Michel PIRON
Le concept de décentralisation fait l'objet de nombreux fantasmes et non-dits. À titre personnel, je suis un fervent partisan de la décentralisation. Pour autant, je ne souhaite pas que l'État soit faible. Au contraire, l'État doit être plus fort ; mais il doit se concentrer sur l'essentiel, comme la défense de la laïcité. En effet, aujourd'hui, aucun pays européen n'est aussi centralisé que le nôtre. En France, l'État s'occupe de tous les sujets, et de tous les domaines, paralysant ainsi l'action publique, à force de règlements uniformes. Or une loi applicable à Paris ne l'est pas forcément ailleurs. Ainsi le seuil de 20 000 habitants, pour les intercommunalités, remet en question 75 % des intercommunalités existantes. Il m'a été signifié que l'application de cette loi nécessiterait la mise en œuvre d'exceptions, dans 57 % des cas. Que vaut une loi qui exige une telle proportion d'exceptions ? Cette question soulève toute la problématique de notre système centralisé. Je vous invite donc à vous renseigner sur la manière dont la démocratie est pratiquée en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Suisse ou en Grande-Bretagne.

TABLE RONDE : LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EST-ELLE PRÊTE À CHANGER ?

Philippe GAUDIN
Ce matin, nous avons tenté de définir ce que pourrait être la démocratie de demain : une démocratie plus participative et plus ouverte. Cet après-midi, nous allons réfléchir à notre pacte républicain.

***Armel Le Coz**, designer, spécialiste de démocratie participative*
***Nicolas Colin**, haut fonctionnaire, spécialiste de l'économie numérique*
***Pierre Kahn**, professeur de sciences de l'éducation à l'université de Caen, président du groupe de travail pour repenser l'éducation civique et morale à l'école*
***Corinne Bouchoux**, historienne, sénatrice de Maine-et-Loire.*

Animation : Philippe GAUDIN

Débat 1 – Peut-on encore imaginer un projet de république ambitieux ?

Philippe GAUDIN
La marche du 11 janvier 2015, qui a fait suite aux attentats parisiens, est vue par certains comme le point de départ d'une redéfinition de notre pacte républicain, tandis que d'autres – comme Emmanuel Todd – se sont montrés plus sceptiques. Corinne Bouchoux, faites-vous partie des optimistes, ou, au contraire, vous situez-vous du côté d'Emmanuel Todd ?

Corinne BOUCHOUX
Je ne suis pas venue pour parler de moi, mais bien de ce que nous pouvons faire ensemble. Ce matin, j'ai écouté Agnès Varda, interviewée sur France Inter, qui se définissait comme une « féministe joyeuse et optimiste ». Quant à moi, je suis une élue citoyenne engagée, optimiste et – tant que faire se peut – joyeuse. Je pense que le livre d'Emmanuel Todd relève du « coup » éditorial et médiatique. Je ne suis pas certaine que tout le monde ait lu son ouvrage dans son intégralité. Pour ma part, je l'ai lu attentivement ; je pense qu'il repose sur un parti-pris décliniste et masculiniste de tendance « zemmourienne » que je ne partage absolument pas.

À Angers, la manifestation du 11 janvier a été la plus importante depuis la Libération. Du reste, beaucoup de manifestants en étaient à leur première manifestation ; la foule était donc particulièrement hétérogène. Néanmoins, les habitants des quartiers étaient sous-représentés, même si les responsables associatifs ont tenu à être présents. Cette faible représentation d'une frange de la population doit être interrogée. Toutefois, je préfère retenir les aspects positifs.

Philippe GAUDIN
Suite à ces attentats, des minutes de silence ont été chahutées, dans certaines écoles. Pierre Kahn, cela signifie-t-il que le vivre-ensemble demeure particulièrement difficile à fonder ?

Pierre KAHN
Ma vision est également relativement optimiste. En réalité, je pense qu'il faut distinguer l'énorme émotion provoquée par les attentats et la manifestation du 11 janvier, de ce qui s'est passé par la suite. À mes yeux, la période « post-Charlie » n'a pas le même sens que le « Charlie ». Je le regrette.

Je regrette notamment que dès le lendemain des attentats, toute l'attention ait été portée sur la Seine-Saint-Denis, et sur certaines communautés, malgré les appels à éviter les amalgames. Or il me semble que les quelques perturbations des minutes de silence constituent des non-évènements. Dans la plupart des cas, l'école a rempli son rôle de lieu du vivre-ensemble ; les équipes pédagogiques ont ouvert des discussions avec les élèves, sans que cela ne pose aucune difficulté. Je pense que les perturbations que vous

évoquez ont eu lieu dans les écoles qui n'ont peut-être pas suffisamment pris le temps d'expliquer les raisons de la minute de silence.

Philippe GAUDIN
Armel Le Coz, dans le cadre des dernières élections municipales, vous avez effectué un tour de France des maires. À cette occasion, avez-vous eu le sentiment que les Français étaient défiants ?

Armel LE COZ
En effet, je suis parti à la rencontre de 11 candidats aux dernières élections municipales, pendant 6 mois. J'ai effectué cette tournée en auto-stop, afin de prendre le pouls des populations locales. Plus que de la défiance, j'ai ressenti soit une forme de colère profonde, soit un désintéressement total de la politique. Certains, en effet, estiment que grâce à la révolution Internet, les citoyens peuvent se passer du politique. D'autres, au contraire, attendent des politiques qu'ils soient en phase avec les profondes mutations de la société. À titre personnel, je ne suis pas certain que cette posture d'attente soit la bonne. Il convient de construire de nouvelles solutions, au niveau local, au moyen d'initiatives citoyennes.

Philippe GAUDIN
Nicolas Colin, à l'heure du numérique, qui crée du lien, cette société « fracturée » et cette défiance envers les politiques ne sont-elles pas paradoxales ?

Nicolas COLIN
En réalité, le numérique crée un univers de communication radicalement différent de celui que nous avons connu par le passé. Tout au long du XX^{e} siècle, nous avons vécu le déploiement d'un paradigme de la production et de la consommation de masse, qui est entré en résonance avec le caractère relativement monolithique des institutions dont nous avions hérité. C'est la raison pour laquelle la France s'est particulièrement épanouie dans cette façon de produire, de consommer, de communiquer et d'être ensemble.

Or le numérique bouleverse ces lignes. Nous nous retrouvons donc quelque peu démunis, car toujours prisonniers des institutions, des habitudes et des réflexes hérités du passé. La société a toujours un temps d'avance sur les institutions.

Philippe GAUDIN
Aujourd'hui, les citoyens peuvent interpeller leurs élus via Twitter, les réseaux sociaux, etc. Pourquoi ces nouvelles possibilités de communication n'ont-elles pas créé plus de lien entre les politiques et les citoyens ?

Nicolas COLIN
Je pense que la communication numérique est une communication de pair à pair, qui regroupe les individus par affinités. Or lorsque nous nous regroupons selon nos affinités, nous finissons par nous couper du reste de la société. Paradoxalement, donc, ces moyens de communication provoquent autant de fractures que d'agrégations.

Philippe GAUDIN
Pierre Khan, vous avez travaillé sur les nouveaux enseignements d'éducation morale et civique. Dans ce cadre, j'imagine que vous avez réfléchi à la définition d'un socle commun de valeurs...

Pierre KHAN
La difficulté de ce genre d'enseignement tient au fait qu'il s'agit d'enseigner des valeurs communes, dans une société qui reconnaît le pluralisme d'opinions, de croyances et de valeurs. Face à ce constat, il existe deux obstacles majeurs au vivre-ensemble, symétriquement opposés : le relativisme et la « leçon de morale ». Le programme que nous avons proposé au conseil supérieur des programmes tâche d'éviter ces deux écueils. La philosophie qui anime ce programme repose sur l'idée que le « commun » se trouve

précisément dans les conditions d'une discussion et d'un échange de croyances, de convictions et de valeurs plurielles. La situation du dialogue doit pouvoir générer la référence à des valeurs communes ; à savoir celles qui permettent ce dialogue.

Philippe GAUDIN
Nicolas Colin, le fait d'essayer de définir des valeurs communes pour écrire un nouveau pacte républicain vous semble-t-il raisonnable, à l'ère de la mondialisation ?

Nicolas COLIN
Oui, je pense que cette démarche a du sens. La notion de réseau permet de comprendre ce qu'est le numérique, et ses effets sur l'économie et la société. Les réseaux sont constitués d'interactions de pair à pair, qui finissent par rassembler des individus. Dans un ouvrage écrit avec Henri Verdier, nous évoquions « la multitude qui s'oppose au peuple ». Le peuple, ce sont des individus rassemblés dans le partage d'un socle commun ; il est monolithique et indivisible. Au contraire, la multitude est constituée d'individus extrêmement affirmés, qui interagissent. En ce sens, la notion d'affinité est très importante. En effet, nous cherchons à créer de la valeur avec les individus qui nous ressemblent, et auxquels nous pouvons nous identifier. Ainsi, à l'échelon national, nous partageons une même langue, et un certain nombre d'institutions, dont la sécurité sociale. Ce socle commun facilite notre agrégation en multitude. Selon moi, le niveau national demeure important, car c'est à cet échelon que nous créerons les institutions de demain, dans lesquels les valeurs de demain s'incarneront.

Philippe GAUDIN
La laïcité compte parmi ces valeurs communes. Corinne Bouchoux, pensez-vous que cette valeur est un dogme qu'il convient de défendre ?

Corinne BOUCHOUX
En réalité, ma démarche est inverse. Il s'agit de ne pas partir de concept clivant. Certes, la laïcité est l'un des fondements de notre République ; nous pouvons nous accorder sur ce point. Toutefois, sur le terrain, ce concept renvoie à des réalités différentes, voire opposées, selon les individus qui s'en saisissent. Aussi, je préfère partir d'un constat partagé par tous : notre État, jacobin, traverse une crise institutionnelle très profonde. Dans la société actuelle, ce sont les connexions horizontales et les informations ascendantes qui font sens. Or nos institutions sont fondées sur un système napoléonien de « top-down ».

La laïcité devrait constituer une réponse à cette crise, à condition de ne pas nous fonder sur des postures, mais sur des conditions pratiques de mise en œuvre, pour toutes et pour tous. Sur ce sujet, je pense que nous devons appendre à cheminer ensemble. Je propose à tout le monde, y compris aux communautés de communes en cours de rapprochement, d'appliquer la méthode Rosenberg, basée sur la gestion non violente des conflits. Ainsi, j'inverse la posture ; je ne parle pas de dogme ni de laïcité, j'invite chacun à travailler ensemble à la gestion non violente des conflits. Ensuite, le numérique nous permettra un vivre-ensemble pacifique.

Philippe GAUDIN
Armel Le Coz, lorsque vous avez réalisé votre tour de France, avez-vous constaté que le sentiment de l'intérêt général – qui est une traduction concrète de la laïcité – réunissait les citoyens ?

Armel LE COZ
Je ne suis pas persuadé qu'il faille directement relier la notion de laïcité et le concept d'intérêt général. À vrai dire, durant mon tour de France, j'ai assez peu entendu parler de laïcité, ou de religion.

Certaines personnes – minoritaires – estiment que les élus et les institutions n'ont pas le monopole de l'intérêt général, qui est également à la base du travail associatif. Ces personnes ne votent pas toujours ; en revanche, elles consomment bio, ou local, font des choix d'habitat raisonné, etc. De cette manière, elles ont le sentiment d'agir dans le sens de l'intérêt général.

A contrario, une frange plus importante de la population adopte une posture attentiste, espérant, en retour de leur vote, que les élus se montrent garants de l'intérêt général. Souvent, pourtant, ces personnes sont assez mécontentes de la manière dont les politiques se saisissent de leurs responsabilités.

Philippe GAUDIN
Quelle place occupe la laïcité dans l'éducation morale et civique ?

Pierre KAHN
Je pense, comme Corinne Bouchoux, qu'il convient de ne pas diviniser la laïcité. La fixation sur ce concept me paraît propre au monde politique et médiatique ; je ne pense pas qu'il s'agisse d'une préoccupation profonde de la société civile. Cela étant dit, dans le cadre d'un enseignement moral et civique, il semble normal de mentionner cette notion de laïcité. La laïcité, en effet, est un cadre, et un objet d'enseignement parmi d'autres, qui s'inscrit dans l'histoire des institutions et des valeurs de la République, et qui, à ce titre, doit être enseignée. En revanche, il ne s'agit nullement d'un concept fondateur à partir duquel les programmes ont été construits.

Nicolas COLIN
Historiquement, la laïcité est une valeur issue du choc entre deux institutions très puissantes : la République française et l'Église catholique. Aujourd'hui, ces deux institutions sont vécues comme des coquilles vides. Les citoyens sont davantage repliés sur leur vie quotidienne, leurs relations sociales et leur bien-être. Aussi, le concept de laïcité apparaît-il comme appartenant à une autre époque.

Débat 2 – Comment fédérer les énergies?

Philippe GAUDIN
La définition de valeurs communes n'est pas aisée. La meilleure façon de procéder consiste peut-être à observer, sur le terrain, les initiatives citoyennes permettant de reconstruire le vivre-ensemble. Je vous propose donc de visionner ce reportage...

Diffusion d'un reportage sur un projet d'éolien citoyen

Au Danemark, 85 % des éoliennes sont issues de ce type d'initiatives. Armel Le Coz, ces initiatives citoyennes sont-elles nombreuses, chez nous ?

Armel LE COZ
Oui, ce type d'initiatives fourmille ; de nombreux citoyens se mettent en communauté d'intérêts autour de sujets très concrets (alimentation, énergie…). Parfois, comprenant l'intérêt de ce type de projets, les collectivités locales tâchent de créer les conditions favorables à leur émergence. Les agents deviennent alors animateurs de ces dynamiques locales ; ils les mettent en réseau, les outillent, les financent, etc.

Philippe GAUDIN
Corinne Bouchoux, comment les élus de la République peuvent-ils fédérer l'énergie des citoyens, de la collectivité et des entreprises autour d'un projet commun ?

Corinne BOUCHOUX
Il s'agit du travail quotidien des parlementaires. Chaque jour, nous prenons connaissance de projets structurants sur nos territoires. Ainsi, dernièrement, nous avons organisé une réunion publique au sujet d'un habitat participatif, qui a réuni une centaine de personnes issues de tout le département. Nous avions sollicité une trentaine de banquiers ; seuls deux d'entre eux ont répondu à notre invitation. À l'issue de la réunion, toutefois, ceux-ci ont fait savoir qu'ils étaient incapables d'accompagner ce type de projet.

Aussi, notre problématique ne tient pas au manque d'initiatives citoyennes, mais plutôt à l'incapacité institutionnelle, notamment de financer ce type de projet. Par conséquent, le succès de telles initiatives passera, demain, par le *crowdfunding ;* ce qui portera préjudice au secteur bancaire traditionnel. Je suis donc optimiste concernant les initiatives citoyennes. Je le suis moins quant à la réactivité de notre tissu bancaire.

Philippe GAUDIN
Les plateformes de *crowdfunding* connaissent un succès très important... Nicolas COLIN, comment l'expliquez-vous ? Internet va-t-il favoriser la mise en œuvre de ces projets citoyens ?

Nicolas COLIN
Le *crowdfunding* est une alternative au financement traditionnel ; il s'avère que ce système est plus rapide et plus simple. Malgré des obstacles réglementaires considérables, le *crowdfunding* prospère, car il répond à une nécessité vitale. Comme l'a expliqué Corinne Bouchoux, le système de financement de notre économie, que nous héritons de l'ancien paradigme, est inadapté au financement de projets conformes au nouveau paradigme. Ces projets innovants nécessitent des financements innovants. Toutefois, l'épargne des Français est essentiellement dirigée vers l'immobilier, et non vers les fonds propres.

Philippe GAUDIN
Ces considérations nous amènent à évoquer l'économie sociale et solidaire. S'agit-il d'un épiphénomène, ou d'une véritable révolution pour l'avenir ?

Nicolas COLIN
Je pense qu'il y a de nombreux points communs entre l'économie numérique – y compris celle qui est dominée par les grandes entreprises de la Silicon Valley – et l'économie sociale et solidaire. En effet, dans les deux cas, les actionnaires sont moins rémunérés, car l'investissement est permanent, et les salariés sont étroitement associés aux résultats des entreprises. Par ailleurs, dans l'économie numérique, tous les modèles d'affaires se conforment au principe de la mutualisation (des ressources, des risques, etc.), rappelant ainsi la naissance des premières sociétés de secours mutuel, créées par les ouvriers d'une même usine ou les agriculteurs d'un même territoire.

Philippe GAUDIN
Pierre Kahn, l'école doit-elle apprendre aux élèves à travailler collectivement ?

Pierre KAHN
En réalité, je pense que l'enjeu consiste d'abord à faire travailler les enseignants ensemble. Le conservatisme et le corporatisme existent bel et bien au sein du corps enseignant. S'ils ne sont pas majoritaires, ils bloquent tout de même un certain nombre d'innovations. Ainsi, l'actuelle querelle autour du collège montre que l'attachement français au découpage disciplinaire est particulièrement fort. Or je pense que l'avenir passe par des programmes plus transdisciplinaires, ainsi qu'une formation des enseignants moins strictement disciplinaire. Par exemple, il ne semble pas complètement absurde qu'un enseignant titulaire d'un Mastère en chimie puisse enseigner les sciences de la terre.

Au-delà des corporatismes, la structure même des établissements scolaires pose problème. Dans ces établissements, en effet, il n'existe pratiquement aucun lieu où les professeurs puissent se réunir afin d'élaborer des projets en commun ou recevoir des élèves. Aujourd'hui, tout est organisé autour des salles de cours.

Dans le cadre de l'enseignement moral et civique, les notions de coopération et de décision collective sont importantes ; ces pratiques peuvent contribuer à forger une conscience civique. Toutefois, je suis réservé quant à la volonté des enseignants de travailler en ce sens.

Armel LE COZ
À titre personnel, je m'ennuyais fortement au collège, et au lycée. Lorsque j'ai intégré une école de design, j'ai commencé à travailler en mode projet, de façon transdisciplinaire et collaborative. Cette manière de travailler a nettement ravivé mon enthousiasme.

Aujourd'hui, l'école reste essentiellement basée sur le modèle du sachant délivrant son savoir. De la même façon que l'élu doit devenir l'animateur d'un territoire, le professeur doit devenir l'animateur de projets pluridisciplinaires au sein d'une classe ou d'un groupe d'élèves. La logique du « faire ensemble » doit remplacer la logique de compétition. L'école doit être réformée afin de préparer les jeunes à la société de demain.

Philippe GAUDIN
Pour faire avancer le travail collectif au sein des écoles, l'une des pistes consiste à se rapprocher du monde associatif et du monde des entreprises. Ainsi, le dernier rapport de Claude Bartolone introduit l'idée d'un service civique ou d'un stage en entreprise obligatoire. Corinne Bouchoux, comment parvenir à faire se rencontrer ces trois entités ?

Corinne BOUCHOUX
En effet, il convient de mieux faire travailler ensemble les associations, les entreprises et la communauté éducative. À nouveau, je considère que le système napoléonien (*top-down*) ne fonctionne pas. Mon approche est plus pragmatique que normative ; il s'agit de capitaliser sur les bonnes pratiques, mais également sur les erreurs. Dès lors, l'institution de stages obligatoires pour tous ne me paraît pas être la

solution. En revanche, il convient de revaloriser le monde de l'entreprise et le monde associatif aux yeux des jeunes. Les nouveaux programmes vont dans ce sens.

Dans notre société, qui a dépassé la logique « fordiste », toute approche doit être systémique. Nous devons mettre fin aux silos qui « saucissonnent » la France, aux disciplines et aux politiques industrielles cloisonnées. Nous devons construire ensemble, sur le terrain, et identifier les bonnes pratiques et les solutions efficaces. La nouvelle société du numérique permet d'initier des rencontres auparavant improbables. Ce qui compte désormais, ce n'est plus la possession, mais le partage. Si cette société du partage pouvait irriguer les mondes économique et éducatif, pétris de certitudes, je pense que nous ferions un fameux pas en avant.

Philippe GAUDIN
Nicolas COLIN, ces liens entre le monde associatif, les entreprises et l'école existent-ils sur la toile ?

Nicolas COLIN
Auparavant, pour généraliser les stages en entreprises, les établissements négociaient des conventions de partenariat avec des entreprises du territoire. Aujourd'hui, tout est fait pour empêcher les élèves d'interagir avec l'extérieur. Suite aux événements de janvier 2015, pour réanimer le sentiment du vivre-ensemble, il a été décidé d'envoyer des ambassadeurs au sein des écoles afin de propager la bonne parole de la République. À l'heure où les relations numériques sont multiples, ce raisonnement me choque quelque peu. Pourquoi ne pas essayer de créer des liens entre les élèves de classes différentes, ou d'établissements différents ? Pourquoi n'essayons-nous pas de répondre à la problématique de l'enclavement territorial ? C'est de cette manière que se créent des liens, et que peut s'opérer le lien entre l'entreprise et les jeunes.

Philippe GAUDIN
Si nous voulons travailler le « collectif » dans les écoles, pouvons-nous nous référer à des pratiques en vigueur dans d'autres pays ?

Pierre KAHN
Les enquêtes internationales – qui sont opérées sur des enfants de 15 ans, quel que soit leur niveau scolaire – montrent que l'élite scolaire française se situe à peu près au niveau des meilleurs (Finlande, Corée, etc.). En revanche, les élèves les plus en difficulté se situent au niveau des systèmes scolaires les moins performants (Pérou, Indonésie, etc.). Ces enquêtes montrent également que la question du climat scolaire est prépondérante dans la réussite des élèves. Ainsi en 2012, le niveau général, en mathématique, a baissé par rapport à 2009. Cette diminution est très étroitement liée à l'angoisse générée par cette discipline. Sur ce plan, il nous faut nous améliorer, sans pour autant copier les modèles étrangers, qui s'inscrivent dans une Histoire qui n'est pas la nôtre.

Questions/Réponses

Abdel-**Rahmène Azzouzi**
Malheureusement, le mot « assistanat » est encore bien présent dans la parole publique et politique. Nous pouvons supposer que l'assistanat est une conséquence de l'État providence. Aujourd'hui, ne doit-on pas réfléchir à un État qui remplirait davantage un rôle de garant des valeurs de la République dans l'action citoyenne, et d'accompagnateur de projets, plutôt qu'un rôle paternaliste, quelque peu inhibant vis-à-vis de l'action citoyenne ?

Corinne BOUCHOUX
L'assistanat est un mot qui n'appartient pas à mon champ lexical habituel. À titre personnel, je pense que l'État doit être moins présent, mais mieux présent. Il nous faut revenir aux fondements de l'État providence ; les aides doivent être réservées aux plus fragiles. Nous devons redonner de l'énergie aux

citoyens, et les moyens d'exprimer cette énergie. Par ailleurs, je suis favorable à limiter à deux le nombre des mandats, et à diviser par deux le nombre de députés et de sénateurs.

Lucie PETITEAU, principale de collège
Concernant l'école, vous indiquiez qu'il s'agissait de briser le cloisonnement des enseignements. Je pense qu'il convient également de décloisonner les tranches d'âges. En effet, tous les enfants ne développent pas leurs apprentissages au même rythme. En Suède, par exemple, les jeunes quittant l'école pour s'investir dans un projet – dans la musique, le monde associatif, ou dans une entreprise – sont valorisés, et peuvent le cas échéant réintégrer le milieu scolaire, forts de leurs nouvelles compétences.

Pierre KAHN
Je suis d'accord avec vous : l'hétérogénéité doit être recherchée. Cependant, il convient d'abord de décloisonner les clivages disciplinaires. La France étant un pays qui permet le redoublement ; les tranches d'âges y sont beaucoup plus mélangées que nous le pensons. Pour autant, je suis absolument d'accord avec l'idée selon laquelle l'école doit valoriser l'estime de soi.

CONCLUSION

Michel PIRON
Merci à toutes et à tous pour cette journée riche en échanges et en réflexion. Je tiens particulièrement à remercier les contributeurs, les intervenants et les animateurs des ateliers. Je remercie également l'Abbaye de Fontevraud, et tous ceux qui gravitent autour de cette maison, pour la faire vivre. Merci aussi aux membres du *Think tank*, et plus particulièrement aux animateurs des groupes de travail « éducation » et « action publique », qui alimentent nos réflexions, aux étudiants de l'école de design, aux partenaires qui nous soutiennent (la Caisse des Dépôts et Consignations, la maison Ackerman...), et à toute l'équipe mobilisée depuis des mois pour l'organisation de cet événement.

Avec Jacques Auxiette, nous partageons un certain nombre d'interrogations autour de l'action publique : ce qui la fonde, ce qui la légitime, ce qui la permet. De ce point de vue, il nous faut continuer à émettre des propositions, mais également à donner jour à de nouvelles expérimentations.

Jacques AUXIETTE
En tant qu'ancien professeur de mathématique et proviseur, j'aurais souhaité contribuer à vos réflexions sur la question scolaire. Il y a quelques jours, à Saint-Nazaire, j'ai assisté à un travail interdisciplinaire mené dans trois classes de seconde, par des professeurs et des élèves particulièrement enthousiastes. Je ne suis donc pas pessimiste sur ce point.

S'agissant des questions de financement, la puissance publique prend quelquefois des initiatives heureuses. Il y a quelque temps, en 2009, puis en 2012, la Région a lancé deux emprunts obligataires, à hauteur de 200 millions d'euros. Ces montants seront remboursés cette année. Autrement dit, certaines initiatives proviennent de la puissance publique ; elles ne sont pas uniquement d'ordre individuel ou associatif.

Naturellement, je m'associe aux remerciements sincères formulés par Michel Piron. Toute l'équipe s'est engagée à faire en sorte que la restitution de nos débats soit publiée sur le site Internet. Nous bénéficierons ainsi d'une trace, la plus exhaustive possible, de tout ce que nous avons évoqué au cours de cette journée.

Du reste, nous souhaitons que cet événement se prolonge. Vous serez donc invités à vous inscrire et à participer aux groupes de travail, de manière à alimenter la réflexion sur l'école, les entreprises et les institutions. Nous réunirons le comité d'orientation en septembre. Par ailleurs, nous envisageons de nous retrouver à l'automne, dans le but d'examiner les propositions émises ce jour, dans un souci d'expérimentation. Enfin, pour répondre à la crainte de démantèlement de l'État exprimée par Robert Badinter, nous envisageons de nous pencher sur la question du « socle commun » des valeurs de la République et du rôle de l'État, qui consiste à limiter son pouvoir à l'essentiel, afin d'affirmer ce socle commun. À nous d'inventer des dispositifs plus en phase avec la société actuelle, pour mettre en œuvre les principes qui nous ont rassemblés aujourd'hui.